

**GROUPE DES ÉTATS
D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
(ACP)**

**DOCUMENT DE TRAVAIL
TABLE RONDE 2**

**Intégration, réintégration et circulation du migrant
pour le développement**

NON-PAPER

**FORUM GLOBAL SUR
MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT**

ATHÈNES

4-5 NOVEMBRE 2009

1. INTRODUCTION

Le Groupe des États ACP reconnaît qu'un lien positif entre migration et développement ne peut exister qu'à l'intérieur d'un système de relations internationales qui favorise l'inclusion, la cohésion, la protection et l'acceptation des migrants et de leurs familles, et qui considère les droits individuels des migrants dans les cas de retours volontaires ou forcés.

Par l'intermédiaire de son Secrétariat et de ses membres individuels, le Groupe des États ACP travaille pour appuyer l'inclusion de l'agenda du « lien entre migration et développement » dans un agenda plus large et en fin de compte essentiel pour le bien-être global, dans lequel les bénéfices et les coûts de la mobilité interne, interrégionale et internationale sont partagés à parts égales entre les États impliqués, et dans lequel la mobilité est considérée comme l'une des libertés individuelles fondamentales promouvant le développement humain.

Par conséquent, élargir le potentiel de développement de la migration tant pour les personnes individuelles que pour les pays d'origine et d'accueil, requiert la suppression des contraintes structurelles qui empêchent l'accumulation et la mobilisation du capital humain, économique, social et culturel des migrants. Les principales barrières structurelles pour les citoyens ACP sont celles qui les empêchent de se déplacer d'un endroit à l'autre, doublé de l'accès réduit à certains segments du marché du travail correspondant à leurs capacités réelles, une reconnaissance limitée de leurs diplômes et compétences professionnelles dans le pays de destination, et des formes cachées de discrimination. Chez eux, un marché du travail épuisé combiné avec des systèmes fragiles de sécurité sociale et dans l'incapacité de garantir une réintégration fonctionnelle du migrant à la fin du projet migratoire.

Éliminer ces contraintes structurelles est au cœur de la Déclaration de Bruxelles et du Plan d'Action du groupe des États ACP, approuvé par les Ministres de l'Asile, de la Migration et de la Mobilité, en avril 2006, et de la Résolution de Bruxelles du Groupe ACP sur la Migration et le Développement, approuvée en mai 2008. Celles-ci ont une compréhension plus approfondie des politiques sur la migration, l'intégration et le retour, ainsi que les besoins des communautés des migrants, leurs aspirations, attentes et capacités.

L'inclusion sociale, la protection et l'acceptation sont par conséquent les prérequis pour promouvoir la participation active des migrants (*empowerment*) dans la vie sociale, économique et politique, et pour déclencher un « surplus d'engagement » qui pourrait finalement être canalisé par les migrants pour le développement de leur propre pays et communautés d'origine. Dans les cas de migration forcée, incluant le déplacement dû au changement climatique et à la dégradation environnementale, la protection est particulièrement importante pour les groupes les plus vulnérables.

Une nouvelle génération d'instruments de politiques de retour et de réintégration, ainsi que des schémas de migration circulaires, sont trop récents pour être évalués; néanmoins, la coopération étroite à l'intérieur des cadres globaux, multilatéraux, régionaux et bilatéraux devraient être destinés à garantir la protection et l'assistance des migrants, spécialement durant les périodes de ralentissement économique et de récession. La volonté politique du Groupe des États ACP pour aborder ces questions de manière constructive est démontrée par leur participation active dans les forums globaux ainsi que dans les diverses déclarations, sommets, plans d'action et résolutions émis au niveau des régions ACP.

Le Groupe des États ACP veut contribuer à cette Table Ronde en soulignant les questions et les brèches qui subsistent, les leçons et les bonnes pratiques, en créant un environnement qui puisse promouvoir la liberté des migrants d'accumuler et celle de la mobilisation des ressources humaines, économiques, sociales et culturelles, et en proposant des politiques et programmes pour les décideurs politiques à tous niveaux.

2. ANTÉCÉDENTS ET CONTEXTE

La mobilité entre différents lieux, surtout pour le travail saisonnier, est une activité humaine établie. Le concept de migration circulaire se rapporte à une continuité de ce type de mobilité, dans un environnement fluide ou régulé, avec l'implication des gouvernements des pays de destination et d'origine. La circularité de ce mouvement implique un certain degré de liberté, qui comporte aussi un coût.

La migration circulaire peut impliquer des résidents de long terme nés à l'étranger — ceux, par exemple, qui jouissent de la double nationalité et peuvent se déplacer sans aucune restriction— et les résidents de court terme qui sont à la recherche d'opportunités de travail temporaire. Cependant, la migration circulaire est souvent utilisée comme un équivalent de migration 'temporaire', 'cyclique' ou 'contractuelle'. La migration circulaire signifie que les migrants ont la liberté d'aller et venir, alors que d'autres formes sont des types de résidence temporaire plus ou moins forcées et gérées, qui peuvent facilement être réduites par temps de difficultés économiques. Le Groupe des États ACP promeut une vision libérale de la mobilité, laquelle en premier lieu et avant tout garantit les droits des migrants de choisir leur lieu de résidence et de travailler à l'intérieur de cadres légaux établis, et encourage aussi l'amélioration de ces cadres pour élargir la mobilité.

Les récents efforts pour réguler ce type de mobilité circulaire temporaire ont généré des résultats peu convaincants et des réactions mélangées: les détenteurs de visa de court terme deviennent souvent des résidents excédentaires non autorisés ou permanents (avec des coûts sociaux élevés et fréquemment non enregistrés), alors que les migrants régulièrement installés ne retournent pas nécessairement dans le pays d'origine pour installer une nouvelle affaire, malgré les aides. La recherche a montré que les programmes de retour fonctionnent uniquement si les conditions de base économiques, sociales et politiques existent dans le pays d'origine. Cela n'a aucun sens de promouvoir le retour si les personnes n'ont pas de perspectives claires pour leurs vies dans leurs pays d'origine. Cela conduit toujours à l'échec: les personnes émigrent de nouveau peu après leur retour. Quand de telles perspectives existent, au contraire, les gens retournent, même s'il n'y a pas d'aides spécifiques telles que dans les exemples bien connus de l'Inde et de la Chine.

Les schémas de la mobilité circulaire sont également débattus en termes de stratégies nationales de développement, le soulagement du chômage pour les pays d'origine, et la dépendance vis-à-vis d'une force de travail flexible et peu exigeante pour les pays de destination, avec peu de considérations pour les besoins des migrants et un manque de compréhension des patrons de la famille et de la communauté transnationales. Aussi, l'imprévisibilité des crises économiques, le changement des accords commerciaux, etc., sont des problèmes structurels de cet aspect des politiques, qui peuvent faire disparaître les efforts notables des politiques de gestion de la migration et entraver les accords de migration circulaire.

Plus encore, les schémas de migration circulaire sont souvent associés à un discours « sécuritaire » et depuis un angle *top-down* de la gestion migratoire. Les « Partenariats de Mobilité » comme ceux signés par l'UE et des tiers pays choisis contiennent une sorte de close de « sécurité »: en échange d'efforts significatifs pour réduire la migration non autorisée, les gouvernements des pays tiers reçoivent des visas de court terme pour leurs citoyens. Le Groupe des États ACP souligne que l'aide au développement dans la forme de fonds de gestion migratoire devrait, premièrement, être négociée à l'intérieur des cadres régionaux existants et non bilatéralement, et deuxièmement, ne devrait être associée à aucune clause sécuritaire et plutôt se concentrer sur l'élimination des causes profondes de la migration forcée (comme le trafic, par exemple) et promouvoir la mobilisation des ressources des migrants pour le développement.

La migration circulaire efficace peut être une stratégie pour enlever les barrières qui obligent les migrants à rester indéfiniment dans les pays d'accueil. Les mesures qui sécurisent le statut de résident (double nationalité, permis permanents ou pluriannuels de résidence) sont juste quelques unes des mesures possibles pour opérationnaliser le concept. Le Groupe des États ACP encourage les mesures qui évoluent de la simple préoccupation du drainage des cerveaux et du stress des professionnels à l'amélioration de la gestion des travailleurs qualifiés dans les secteurs stratégiques de manière ponctuelle et collective, de la part des gouvernements tant des pays d'origine que de destination.

Le Groupe des États ACP reconnaît également l'importance qu'a une mobilité plus libre pour le pays d'origine. Une plus grande mobilité permet l'existence de liens plus solides avec le pays d'origine, alors que les implantations permanentes associées aux réunifications familiales les rendent plus fragiles, en réduisant les transferts du capital des migrants (les ressources ne sont plus gardées ou transférées aux familles dans le pays, mais investies dans des emprunts d'installation et dans l'éducation des enfants dans le pays d'accueil, par exemple). Finalement, les coûts sociaux (séparations familiales, enfants laissés derrière, etc.) associés à la migration de long terme peuvent être réduits grâce à une mobilité plus facile. Il est important de reconnaître que la durée des permis temporaires de travail pour les travailleurs migrants non qualifiés mal payés n'est pas en général suffisant pour recouvrer l'investissement du projet de migration (ou permettre un investissement intéressant chez eux).

La migration de réintégration et de retour posent aussi d'importants défis stratégiques. Elles sont souvent utilisées de façon interchangeable. Cependant, si la migration de retour est fréquemment associée avec l'échec —incapacité du marché du travail dans le pays de destination de correspondre à l'offre de main d'œuvre du migrant, et incapacité du migrant de trouver une solution permanente d'installation pouvant garantir des bénéfices familiaux à long terme— la réintégration est associée à la réussite. La recherche montre que la réintégration à grande échelle est en étroite corrélation avec une augmentation de la stabilité politique et avec l'expansion économique dans le pays d'origine. Le Groupe des États ACP, en reconnaissant l'importance du côté développemental de la migration et en reconnaissant que la migration augmente graduellement avec le développement et diminue seulement dans les étapes ultérieures du développement, souligne l'importance de promouvoir le dialogue avec les partenaires du développement pour apporter une aide au développement qui soit plus prévisible et détachée des politiques migratoires.

Il y a également un autre type de migration de retour, c'est-à-dire le retour forcé ou assisté (volontaire) des personnes qui sont arrêtées sans les documents appropriés et par conséquent ne sont pas autorisées à rester dans le pays de destination. En

particulier dans l'Union Européenne, une nouvelle admission de ces citoyens est au centre de la politique commune de retour, laquelle en échange détermine l'efficacité de la soi-disant approche globale de la migration et de la mobilité. Le retour devient l'instrument utilisé pour garantir l'éradication effective des migrants non autorisés et pour lutter contre la migration illégale et la traite des personnes. Depuis la perspective du Groupe des États ACP, la migration de retour peut par conséquent être une bénédiction, si les migrants retournent après avoir accumulé des ressources humaines, économiques, sociales et culturelles qui peuvent éventuellement être investies dans le développement local. Cependant, elle peut également représenter un lourd fardeau pour les systèmes de la justice et de la sécurité sociale.

Étant donné le contexte actuel, le Groupe ACP réitère le besoin d'établir les compétences nécessaires au niveau des institutions des États et des Régions ACP, pour aborder les effets tant négatifs que positifs associés à la migration de retour et à la gestion de la réintégration. Des initiatives telles que la *Facilité intra-ACP de la Migration* établie dans le contexte du 9ème FED et élargie lors du 10ème FED, doivent incorporer ces questions dans leurs agendas.

3. LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES

La logique des politiques pour améliorer les cadres de la mobilité et pour l'élimination des contraintes structurelles se fonde sur des données disponibles. Les sociétés riches et vieillissantes ont grand besoin de remplacement démographique: par exemple, il est prévu que dans l'UE-27 plus la Norvège et la Suisse, la part de population âgée de 65 ans ou plus augmentera de 17.1% à 30.0% entre 2008 et 2060—ou de 84.6 millions en 2008 à 151.5 millions en 2060— alors que le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus prévoit de presque tripler, de 21.8 millions en 2008 à 61.4 millions en 2060.

Le remplacement de la population à lieu déjà avec l'afflux des migrants. Durant les dix dernières années, 76% du changement démographique a été attribué à la migration. La contribution économique des migrants aux pays de destination n'a pas été largement documentée, mais dans le cas du groupement de l'Union Européenne, on estime que la croissance du PIB sans les migrants aurait été, par an, inférieure à 0.23 points durant la période 1995-2005.

Cependant, malgré le besoin évident de remplacement de population, les cadres actuels d'intégration dans les pays d'accueil des pays du Nord sont de plus en plus associés avec l'assimilation, en contradiction frontale avec la nouvelle réalité des pratiques transnationales et les nouvelles options d'identité et appartenance (les personnes développant un sens d'appartenance à plus d'un pays et d'une société). La notion d'« intégration » devrait donc être remplacée avec la notion plus large et neutre d'inclusion sociale et la cohésion en relation aux populations nées à l'étranger n'est pas vraiment reconnue dans le discours des politiques actuelles.

Les lois de la migration dans la plupart des pays de destination prennent rarement en compte les plans et projets des migrants eux-mêmes. Les politiques d'admission et de séjour sont généralement conçues pour répondre à des questions de sécurité nationale et aux besoins économiques internes. Les travailleurs migrants sont de plus en plus traités comme une denrée souple et docile qui peut être renvoyée en période de crise sans considération de ce qui peut leur arriver dans leurs pays à leur arrivée.

INCLUSION, PROTECTION ET ACCEPTATION DES MIGRANTS DANS LA SOCIÉTÉ– RELIANT LES DROITS HUMAINS ET L'EMPOWERMENT DU MIGRANT AU MIGRANT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Dans cette section du document, on présente quelques expériences qui pourraient être reproduites dans d'autres pays à l'intérieur des régions ACP et dans d'autres pays développés. Les exemples, sans prétendre être exhaustifs, sont présentés pour stimuler le débat et trouver des idées adaptables qui appuient les intérêts des États ACP et, avant tout, des personnes.

La porte principale vers l'acceptation dans un pays d'accueil est l'inclusion dans le marché du travail. Cela dit, il y a de nombreuses contraintes structurelles, comme la bureaucratie et le temps nécessaire pour obtenir les permis de travail et de résidence, peu d'information sur les besoins des migrants, l'incapacité de reconnaître les parcours curriculaires des migrants et leurs compétences professionnelles, et les attitudes vis-à-vis des migrants que l'on trouve dans les administrations locales et la population en général. Les mesures pour améliorer l'accès au marché du travail au moyen de formations vocationnelles, tant avant le départ qu'au moment de l'arrivée, semblent avoir du succès. Par exemple, dans la municipalité italienne de Forlì, le programme 'Integra' inclus la formation professionnelle pour différents types d'emplois. Plus encore, au-delà de l'acquisition d'habilités vocationnelles spécifiques, les migrants chercheurs d'emploi apprennent à rédiger leur CV, à trouver des emplois sur Internet, à prendre contact avec un employeur, à répondre aux questions fréquemment posées dans les entretiens, etc.

L'intégration dans le marché du travail requiert également un certain degré de confiance, spécialement parmi les groupes vulnérables comme celui des femmes, des réfugiés et des nouveaux arrivants. Réaliser des ateliers de conseil, offrir des activités de construction de la confiance, apporter de l'information sur les initiatives fondamentales de l'emploi, etc., sont des activités essentielles du projet *Community Integration Partnership* (CIP) au West Midlands (Royaume Uni) et du projet belge SIDE (*Service d'intervention directe sur l'emploi*), qui a également mis en place des tests de compétences pour les travailleurs migrants, et de l'aide pour l'obtention de documents comme les permis de travail et les certificats de casier judiciaire.

La reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles est un autre aspect essentiel de l'inclusion dans le marché du travail. Le phénomène du gaspillage des cerveaux parmi les citoyens ACP n'est pas uniquement une perception mais aussi une réalité. Le Groupe des États ACP travaille en faveur de la promotion de l'égalité des opportunités dans l'accès au marché du travail et l'enlèvement des barrières cachées. Parmi la gamme possible des politiques et des programmes qui ont démontré leur efficacité, les mesures établissant une reconnaissance formelle des crédits d'études entre les universités des pays d'origine et ceux de destination sont d'une importance capitale pour les personnes du Groupe des États ACP. Cette approche est pertinente tant pour la migration Sud-Nord que pour celle Sud-Sud intra-ACP.

Le processus de reconnaissance des diplômes et des certificats d'études est également important pour ceux qui travaillent et qui vivent déjà dans les pays de destination. Des efforts tels que les projets *Jesuit Refugee Service* et la *Gulbenkian Foundation* au Portugal, qui appuient la reconnaissance des qualifications des docteurs immigrants incluent des activités telles que des cours dans une école de médecine, une résidence hospitalière de 4-9 mois, l'inscription dans le Collège des

Médecins du Portugal, et des bourses de recherche pour les participants. Pour surmonter les difficultés des visas, le projet a développé des protocoles spéciaux avec les services de migration. Des contacts informels avec le Ministère de la Santé et le Collège des Médecins du Portugal ont démontré également leur efficacité.

Pour surmonter les difficultés associées à la reconnaissance formelle des qualifications professionnelles, on est en train de développer des mécanismes plus souples pour identifier, évaluer et valider les compétences, en incluant des mécanismes qui rendent visibles les atouts des migrants (comme les compétences acquises dans des lieux de travail informel, le multilinguisme, l'expérience interculturelle, la flexibilité et la mobilité), plutôt que leurs faiblesses, comme dans le cas du projet *InterCulturExpress* en Autriche, le "*Skill Assessment on the Job*" et le "*Trial Opportunity*" en Suède, ainsi que le "*Stair Model*" au Danemark. Tous ces programmes combinent l'apprentissage de la langue avec des stages et le renforcement des compétences par le travail, et se terminent avec un certificat qui reconnaît formellement les compétences antérieures et celles acquises.

Les programmes visant spécifiquement les migrants qualifiés qui peuvent démontrer des attaches solides avec le pays d'origine et devenir d'importants moteurs d'expansion internationale pour leur compagnie, sont également en train d'être exécutés avec succès. Le programme FOREM en Wallonie promeut l'inclusion d'immigrants qualifiés dans les compagnies locales avec des intérêts commerciaux dans le pays d'origine du migrant. Ce type de projet change également les perceptions du travailleur migrant vis-à-vis des rouages des carrières, les encourageant à considérer une gamme plus large d'options professionnelles.

Les programmes qui cherchent à éviter la stratification ethnique du marché du travail —lesquels en général concentrent les immigrants dans des secteurs avec peu de mobilité verticale— sont également parmi les expériences réussies dans les pays de destination. Le rôle des mentors est central pour orienter les carrières de travail des jeunes migrants, comme dans le cas du projet « *Migrants integrate Migrants* » en Allemagne et le système de mentors utilisé en France pour ouvrir un éventail plus large de perspectives professionnelles pour les jeunes migrants.

L'esprit d'entreprise des immigrants est une autre 'piste' importante pour accéder au marché du travail avec ses propres défis et ses opportunités d'inclusion, spécialement pour les migrants cherchant une résidence plus longue. Les entreprises des minorités ethniques sont de plus en plus reconnues comme une part importante des économies de destination, et contribuent largement à la création d'emploi. Les autorités gouvernementales, les immigrants et autres ONG, les Chambres de Commerce, les associations professionnelles et autres organisations jouent un rôle très important dans l'analyse et le développement des idées d'affaires et en offrant des ateliers et des cours, par exemple pour la comptabilité, le marketing ou les lois commerciales. Nous pouvons citer comme exemples les programmes mis en œuvre par la *Swedish Association of Ethnic Minority Entrepreneurs* avec plus de 4,000 entrepreneurs ethniques chaque année, ou les services financiers (initiative de petits prêts) pour les immigrants à leur compte, sponsorisés par la Banca di Credito Cooperativo (BCC) d'Italie.

En Afrique du Sud, parmi les projets d'inclusion sociale et les politiques qui facilitent l'information sur les droits des citoyens et l'accès au microcrédit pour les migrants vulnérables nous pouvons citer le "Sisonke Savings Scheme" à Cape Town et le "Migrants Help Desk" dans la ville de Johannesburg. Le premier est une initiative d'une ONG locale, "Africa Unite", laquelle encourage les citoyens et les réfugiés à économiser ensemble de modestes sommes d'argent qui par la suite sont investies

dans des projets de génération de revenus. Le projet a été élargi avec le soutien de la *Micro-finance Apex Fund* (SAMAF) d'Afrique du Sud, qui fait partie du Département du Commerce et de l'industrie. La deuxième est une initiative de la municipalité de Johannesburg, faisant partie de la stratégie de la ville pour la cohésion sociale et le développement humain de 2004, destinée à informer les migrants autorisés, les demandeurs d'asile et les réfugiés sur les lois qui les protègent, leurs droits, et leur accès aux services.

RÉINTÉGRATION ET MIGRATION CIRCULAIRE – EFFICACES POUR LE DÉVELOPPEMENT?

La réintégration et la migration circulaire sont les deux faces d'une même pièce. Pour que les perspectives de retour soient sûres et pour que la migration conduise vers le développement tant dans le pays de destination que dans celui d'origine, il faut garantir un certain degré de mouvement en avant et en arrière. La flexibilité et l'ouverture du système de mobilité, comme les contrats plus longs et plus souples, les encouragements financiers au retour, la possibilité de revenir, et des agences gratuites sont quelques unes des mesures demandées pour élargir le lien positif entre migration et développement.

Le Groupe des États ACP considère que ces mesures ont une importance centrale du point de vue de la migration intra-ACP, et d'une importance particulière pour assurer que les droits des migrants à la mobilité soient garantis et accompagnés de politiques d'inclusion, tel qu'il a été analysé dans les sections précédentes de ce document.

La réintégration concerne principalement le retour des migrants dans le pays d'origine après une période de temps passée à l'étranger. La période de réintégration peut être variable, habituellement de court terme si le migrant envisage un schéma de réintégration temporaire pro-développement comme celle du programme du gouvernement du Royaume Uni qui facilite le retour temporaire des professionnels de la santé au Zimbabwe (TRHPZ), ou un retour définitif si le système de mobilité ne permet pas de revenir (de façon permanente ou au moins pour quelques années) comme dans le cas du programme de retour du gouvernement espagnol ou le programme de travailleurs temporaires de Nouvelle Zélande pour les Îles du Pacifique. Dans les deux cas, il y a une insuffisance de connaissance et de compréhension de l'impact de la réintégration sur le développement.

Pour les travailleurs hautement qualifiés, leur accorder des autorisations de s'absenter plus amples avec la flexibilité de retourner chez eux durant un certain temps pour transférer d'importantes capacités et ensuite revenir dans le pays de destination, est une option intéressante. Pour les travailleurs moins qualifiés, accorder des vacances à un seul contingent pour qu'ils bénéficient de séjours plus prolongés dans le pays d'origine et rentabiliser davantage les frais de voyage — comme la politique introduite par la compagnie italienne *Electrolux*— est considérée comme une alternative importante.

Cependant, malgré l'information et l'analyse limitées sur la réintégration et les schémas circulaires, il y a une série de questions qui sont directement connectées avec l'impact potentiel sur le développement des pays d'origine des migrants que l'on explore dans divers scénarios géographiques et politiques.

Par exemple, une caractéristique clef pour assurer la réintégration et les investissements potentiels dans le pays d'origine est la portabilité des bénéfices sociaux. Concernant les pensions de retraite, les conditions d'ancienneté existantes (contribuer au système au moins pendant un certain nombre d'années pour avoir le

droit de recevoir une pension) transforment cette contribution en une taxe pour certains travailleurs comme les travailleurs migrants saisonniers, qui ne peuvent accumuler que quelques années d'ancienneté. Néanmoins, il existe de bons exemples et il faudrait les améliorer davantage, comme le *CARICOM Agreement on Social Security (CASS)*, signé par les États membres à Georgetown, Guyana, le 1 mars, 1996. Cet accord protège les droits de pension et accorde un traitement égal sur les droits sélectifs de pension pour les travailleurs qui se déplacent entre les États membres du CARICOM. Les bénéficiaires couverts incluent les contributions des pensions d'invalidité, d'incapacité, l'âge avancé, et les bénéficiaires du survivant et de décès, alors que les bénéficiaires de court terme (comme les allocations de maternité et les bénéficiaires pour cause de maladie) ne sont pas couverts. En échange, une plus large *Convention on Social Security* dans les OECS (*Organisation of Eastern Caribbean States*) couvre aussi bien les bénéficiaires de court terme que ceux de long terme. Sous cet accord, les contributions régulées par la Convention OECS sur la sécurité sociale sont toujours totalisées, en incluant les cas où le travailleur applique à un ou plusieurs pays des États membres de la OECS. Il s'agit aussi d'accords bilatéraux de sécurité sociale signés entre les États des Caraïbes et le Royaume Uni, le Canada et le Québec. Cela dit, il est surprenant qu'il n'y ait pas d'accord entre les États-Unis et aucun pays des Caraïbes, malgré le fait que les États-Unis sont de loin la destination la plus importante des migrants des Caraïbes.

Dans l'Union Européenne, les citoyens de tierces nationalités jouissent d'un accès complet aux bénéfices sociaux et à leur portabilité à l'intérieur de l'UE après seulement cinq ans de résidence. Aux États-Unis et au Canada, les systèmes de sécurité sociale incluent des provisions pour les migrants internationaux. L'exportabilité des pensions, cependant, est limitée aux personnes qui ont résidé au Canada pendant au moins 20 ans ou aux États-Unis pendant 40 quarts de couverture (10 ans). Une fois que les migrants sont qualifiés pour bénéficier des pensions, la pension est exportable vers la plupart des pays du monde.

Étant donné la faiblesse des systèmes de sécurité sociale dans les pays ACP, les pratiques courantes rendent les migrants particulièrement vulnérables parce qu'ils sont en partie ou en totalité exclus du système. En Zambie, les non-citoyens doivent payer des frais plus élevés pour les services d'éducation. Néanmoins, il y a eu des tentatives pour accorder la portabilité des bénéfices sociaux. La Zambie et le Malawi ont signé un accord établissant que le Fond de Compensation des Travailleurs en Zambie doit identifier un médecin à Malawi pour réaliser les examens médicaux ou les évaluations pour détecter la pneumoconiose/silicose parmi les mineurs du Malawi qui ont travaillé en Zambie. Cet accord implique la mise en place de mesures pour faciliter l'envoi mensuel des pensions par l'intermédiaire de la *Malawi High Commission* à Lusaka.

Parmi les pays SADC, on travaille aussi sur des accords, mais ceux-ci ne couvrent pas encore les schémas de sécurité sociale publique. Il s'agit simplement d'arrangements contractuels avec l'employeur, comme les salaires reportés qui seront payés au citoyen étranger après son retour dans le pays d'origine, des allocations payées aux membres de la famille, et des sommes accumulées déposées dans un fond de protection sociale conçu par le gouvernement du pays d'origine dans le but d'aider la réintégration des migrants dans le marché du travail de leurs pays. Ces arrangements, cependant, sont encore loin d'inclure les aspects souhaités qui permettraient de coordonner avec les systèmes développés dans d'autres régions, comme ceux de l'UE. Par exemple, le SADC a conçu un Code Social qui aborde les droits des migrants, encourage ses membres à protéger leurs immigrants, leur donne des droits égaux au système de sécurité sociale, et donne au moins une

protection de base aux migrants sans documents. Néanmoins, le Code Social n'est pas un texte qui engage légalement.

Les fonds de protection sociale locaux comme ceux établis par les gouvernements des Philippines, du Sri Lanka et du Bangladesh et financés par les contributions des travailleurs ou par les agences de recrutement sont d'autres options intéressantes pour les pays ACP. Ces fonds de protection sociale apportent une large gamme d'assurances décès et pour incapacité, d'une aide durant les rapatriements forcés en cas de maladie, de violences au travail, de violations des contrats ou d'emplois inexistant, attention médicale pour les travailleurs blessés abandonnés par leurs employeurs, et pour les négociations des disputes. De plus, le fond accorde une assistance financière pour l'éducation et la formation des familles des migrants restées au pays, ou pour des affaires et autres activités. Il s'agit là de secteurs pertinents d'intervention pour tous les gouvernements des pays ACP, qui peuvent recevoir les bénéfices du composant de renforcement des compétences de la *Facilité intra-ACP pour la Migration*.

4. SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

Les recommandations et les suggestions suivantes sont destinées particulièrement aux décideurs politiques des régions ACP et des pays de destination.

Recommandations pour promouvoir l'inclusion, la protection et l'acceptation sociale des migrants

- Apporter plus de données et d'analyse sur les dynamiques de la migration, l'inclusion et l'intégration dans les pays de destination, pour faciliter le travail du personnel des structures administratives et les décideurs dans les institutions publiques locales. Introduire les compétences interculturelles comme des critères pour la description des emplois, la sélection, la formation et l'évaluation du personnel dans le secteur de la provision des services sociaux des pays de destination.
- Appuyer la participation des organisations de la diaspora dans la formulation et l'accès aux politiques de bien-être, de manière à ce qu'elles incluent les points de vues des communautés des migrants et encouragent les campagnes d'information qui réduisent la stigmatisation et la discrimination contre les travailleurs migrants et leurs familles. Promouvoir des mesures qui créent les conditions pour une incorporation stable des familles des travailleurs migrants dans le tissu social, en éliminant les réactions négatives de l'opinion publique.
- Introduire dans le marché du travail des mesures de sélection positive, comme les encouragements fiscaux pour les compagnies qui emploient des travailleurs étrangers, spécialement les femmes et les réfugiés, et établir des quotas de travailleurs migrants pour les compagnies qui ont plus de 25 employés.
- Introduire des mécanismes souples pour la reconnaissance des crédits d'études et pour les compétences acquises dans les secteurs du travail formel et informel, en impliquant les centres de formation vocationnels et professionnels existants qui peuvent certifier ces compétences; et, promouvoir les accords bilatéraux entre les ministères de l'éducation et les

instituts professionnels de formation pour une reconnaissance conjointe des diplômes. Exploiter plus en profondeur les programmes existants d'échange d'étudiants (ALFA, EDULINK, etc.) pour atteindre une meilleure harmonisation des curriculums éducatifs et des systèmes de reconnaissance des crédits d'études, et établir un "Programme de Transferts des Savoir-Faire Tout-ACP" qui puisse aider à diffuser les bonnes pratiques des politiques, des programmes et des innovations avec une perspective de développement humain.

- Promouvoir l'esprit d'entreprise ethnique en accordant des emprunts souples, et des cours de formation en comptabilité, gestion et des systèmes de surveillance de la qualité.
- Éliminer les restrictions de l'accès des migrants à la justice, aux droits sociaux (comme les bénéficiaires des pensions, les bénéficiaires de santé, etc.), aux salaires en liquide appropriés et payés à temps (en opposition aux salaires en espèces), aux conditions de travail sécurisées, et aux moyens abordables d'envois de fonds aux familles. Ceci devrait s'appliquer tant aux migrants autorisés qu'aux non autorisés.

Recommandations pour améliorer l'efficacité de la réintégration et de la migration circulaire pour le développement

- Augmenter la recherche sur les conditions du marché du travail dans les pays de destination. Ceci bénéficie les flux migratoires Sud-Nord et Sud-Sud, aide à limiter le gaspillage des compétences et à améliorer le potentiel des migrants.
- Appuyer l'organisation de séminaires et d'ateliers sur la réintégration des migrants qui souhaitent retourner temporairement ou de façon permanente dans leurs pays d'origine, en leur donnant une information pragmatique et des ficelles sur comment réussir leur retour. En même temps, introduire des encouragements et des primes pour stimuler la réintégration des migrants dans leurs pays, comme les augmentations salariales et les primes (chaque année à l'étranger équivaut à deux ou trois lors du calcul des pensions).
- Les visas et les permis devraient être émis pour permettre aux migrants d'accéder aux emplois correspondant à leurs motivations et à leurs qualifications, pour tirer profit de l'investissement fait pour le projet de migration, et la possibilité de changer d'employeur sans perdre le visa. Établir des systèmes de visas multiples pour les travailleurs temporaires, comme mécanisme pour réduire les séjours excédentaires et augmenter l'intégration dans le marché formel du travail.
- Garantir l'universalité, l'exportabilité et la portabilité des bénéfices de protection sociale des migrants, en particulier la compensation des travailleurs, les paiements de fin de contrat, et les bénéfices des fonds de prévision, et aussi améliorer l'accès aux institutions financières.
- Identifier les points problématiques des sollicitations des professionnels qualifiés, particulièrement là où le drainage des cerveaux est en train de fragiliser les efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et porte atteinte aux progrès des stratégies de réduction de la pauvreté, et stimuler les mécanismes des transferts des compétences hautement qualifiées par l'intermédiaire de mesures comme des autorisations

d'absences élargies pour les professionnels qui vivent à l'étranger et les programmes *ad-hoc* de recherche sur des thèmes d'intérêt pour les pays ACP (maladies endémiques, VIH/SIDA, technologies appropriées), en impliquant les professionnels de la diaspora.

- Établir des systèmes nationaux de suivi des pratiques éthiques de recrutement dans les secteurs stratégiques, et viser les investissements dans les programmes de formation professionnelle du secteur social pour satisfaire, avant tout, les besoins locaux ainsi que les demandes étrangères d'expertise.

5. OBSERVATIONS CONCLUSIVES

Toutes ces activités mettent en relief l'engagement du Groupe ACP de faire face aux questions cruciales de l'accroissement de la mobilité et de l'inclusion des travailleurs migrants et de leurs familles dans les politiques de développement pour le bénéfice de tous. Nous sommes convaincus que notre étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations internationales et régionales présentes dans ce Forum, et avec le concours de l'Union Européenne, nous parviendrons à mettre sur pied des politiques et des programmes qui vont de l'intérêt de toutes les parties impliquées, et plus important encore, de l'intérêt de nos peuples.

Pour guider le débat de la Table Ronde, le Secrétariat du Groupe des États ACP avance les trois questions suivantes:

1. Est-ce que les politiques dans les pays de destination des migrants correspondent bien aux nouveaux patrons de migration, au vieillissement des populations et aux changements dans le sentiment d'appartenance des migrants? Que faudrait-il faire pour apaiser la non-convergence entre les politiques nationales et les intérêts économiques?
2. Est-ce que la reconnaissance de l'éducation des migrants et de leurs compétences réduit la brèche entre les immigrants et les locaux sur le marché du travail? Quel rôle jouent sur le marché du travail les attitudes racistes et xénophobes, et les pratiques discriminatoires?
3. Comment peut devenir complètement fonctionnelle la migration circulaire et aller au-delà de la simple libéralisation du mouvement, pour inclure la portabilité de la sécurité sociale? Quelles mesures relatives aux flux de migration Sud-Nord et Sud-Sud seraient plus utiles pour faire en sorte que la réintégration et la circularité soient plus efficaces?

